FPR n° B22 **DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le chef du Département des ressources humaines est chargé sous l'autorité du Directeur du Capital Humain et de la Logistique et en conformité avec les textes en vigueur de la gestion et de la valorisation du capital humain de l'Agence.

MISSIONS :

Le chef du Département des ressources humaines est chargé de :

- Le déploiement de la stratégie de l'agence en élaborant une stratégie RH appropriée dans le cadre intégré d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, cohérente avec les besoins de l'Agence et sa stratégie ;
- La bonne application des dispositions du Statut du personnel ;
- La gestion des relations et des affaires sociales.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département des ressources humaines relève directement du Directeur du Capital Humain et de la Logistique.
Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.
Le chef du Département des ressources humaines supervise les services suivants :

- Le Service de la Gestion des Affaires du Personnel ;
- Le Service de la Gestion Prévisionnelle des emplois et des Compétences ;
- Le Service des Affaires Sociales.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.